

2^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation :
le 09/06/2026

L'an deux mille vingt-six
et le mardi seize juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Muriel CATALA, Valérie DEULLY **pouvoir à Antoine PLUTINO**, Nathalie DOSE **pouvoir à Laurent NADAL**.

Pascale FANTON est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Demande de participation départementale pour l'aménagement de la RD 166 dans le cadre du contrat territorial

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération RD166 – 1^e tranche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une participation financière au titre du dispositif « Contrats territoriaux – traversée d'agglomération » à hauteur du forfait maximal de 220 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de traversée d'agglomération – RD 166 1^e tranche et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- **APPROUVE** le plan de financement annexé à la présente
- **DECIDE** de solliciter la participation financière du Conseil Départemental au travers du dispositif « Contrats territoriaux – Traversée d'agglomération » à hauteur de 220 000 €
- **ACTE** que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires et signer tout document relatif à ces démarches.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

La secrétaire de séance
Pascale FANTON

Le Maire,
Laurent NADAL



D2026-045